

## PROGRAMME DE FORMATION :

### «RECYCLAGE triennal Chef d'équipe de sécurité incendie » SSIAP 3

(Arrêté du 2 mai 2005, modifié par arrêté du 22 décembre 2008 puis par arrêté du 30 septembre 2010, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)

#### Programme de la formation :

- ✓ 1<sup>ère</sup> séquence: Réglementation
- ✓ 2<sup>ème</sup> séquence: Notions de droits civil et pénal
- ✓ 3<sup>ème</sup> séquence: Fonction de maintenance
- ✓ 4<sup>ème</sup> séquence: Etude de cas
- ✓ 5<sup>ème</sup> séquence: Accessibilité des personnes handicapées
- ✓ 6<sup>ème</sup> séquence : Analyse des risques
- ✓ 7<sup>ème</sup> séquence : Moyens de secours

- Programme détaillé page suivante -

**Encadrement :** Formateur de qualification SSIAP 3  
(Monsieur François BUREL et/ou Madame Anne LAURENS LEPINAY)

**Nombre de stagiaires :** 6 à 12 stagiaires maximum

#### Outils pédagogiques et techniques :

- Salle de formation équipée :
- Cours sur vidéo projecteur
  - Supports pédagogiques papier
- Documentation spécifique (arrêtés, décrets, réglementations, plans ...)
- Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :
- Logiciels adaptés,
  - SSI de catégorie A

#### Recyclages :

- Recyclage tous les 3 ans.
- Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

#### Objectifs pédagogiques :

Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation – Vérification triennale obligatoire avant la fin de validité de la précédente formation

*Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.*

#### Prérequis (dispositions de l'article 6 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):

- Etre titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3
- Fournir une attestation employeur de pratique d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures au cours des derniers 36 mois
- Etre titulaire de la Qualification de secourisme en cours de validité (Carte SST avec timbre de recyclage à jour de formation continue à la date de l'examen ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue

#### Évaluation des connaissances :

Contrôle par QCM « blanc » durant la durée de la formation.

#### Sanction de la formation :

- Attestation de recyclage SSIAP3 - durée de validité 3 ans.
- Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.

*En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen*

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION RECYCLAGE « SSIAP3 »

Formateurs M. François BUREL ou Mme Anne LAURENS LEPINAY – Qualification SSIAP 3

		Savoirs Durée	Séquences Durée	Modules Durée
<b>RECYCLAGE DU CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE</b>		<b>21h00</b>		
<b>Séquence 1 : Règlementation</b>			<b>4h00</b>	
Thème	Evolution des textes réglementaires			
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Règlement de sécurité dans les ERP                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– dispositions générales, dispositions particulières et spéciales</li> </ul> </li> <li>✓ Règlement de sécurité dans les IGH</li> <li>✓ Rappel des textes sur les moyens de secours</li> <li>✓ Rappel sur le code du travail</li> <li>✓ Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP</li> <li>✓ Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié</li> </ul>			4h00
<b>Séquence 2 : Notions de droits civil et pénal</b>			<b>2h00</b>	
Thème	Les Codes Civil et Pénal			
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La délégation de pouvoir et la délégation de signature</li> <li>✓ La responsabilité civile et responsabilité pénale</li> <li>✓ Le délit de mise en danger de la vie d'autrui</li> </ul>			2h00
Remarque	<i>Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique</i>			
<b>Séquence 3 : Fonction maintenance</b>			<b>2h00</b>	
Thème	Les contrats de maintenance des installations de sécurité.			
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contextes d'obligations réglementaires</li> <li>✓ Aspects juridiques :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– les contrats avec obligation de moyens</li> <li>– les contrats avec obligation de résultat</li> </ul> </li> <li>✓ Différents types de contrats:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– le contrat de types "prédictifs"</li> <li>– le contrat de types "préventifs"</li> <li>– le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"</li> </ul> </li> <li>✓ Normalisation</li> </ul>			1h30
Application	Analyse critique et retours d'expérience			0h30
<b>Séquence 4 : Etude de cas</b>			<b>3h00</b>	
Thème	Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant			
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rappel de la méthode</li> <li>✓ Lecture de plan</li> </ul>			1h00
Application	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rédaction d'une notice technique de sécurité</li> <li>✓ Correction de l'exercice</li> </ul>			2h00

.../...

ODI FORMATION - Bât. Diamant 4 - 61, Route Jean Briaud - 33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 18 55 19 - [contact@odi-formation.fr](mailto:contact@odi-formation.fr)

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08326 33 auprès du préfet de la région Aquitaine*

*SARL au Capital de 7000 € - SIRET 53104406300026- Code NAF 8559A.*

	Savoirs Durée	Séquences Durée	Modules Durée
<b>RECYCLAGE DU CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE (suite)</b>			
<b>Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées</b>			
Thème	Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application	2h00	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les dispositions réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>– les commissions accessibilité</li> <li>– les exigences réglementaires générales</li> <li>– les exigences dimensionnelles et qualitatives</li> <li>– autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)</li> <li>– visite, réception par commission d'accessibilité</li> </ul> </li> </ul>		1h00
Application	Analyse critique et retours d'expérience		1h00
<b>Séquence 6 : Analyse des risques</b>			
Thème	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels</li> <li>✓ Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux</li> </ul>	4h00	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens);</li> <li>✓ Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel);</li> <li>✓ Le plan de prévention (rappel);</li> <li>✓ Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel);</li> </ul>		2h00
Application	Etude d'un cas pratique		2h00
Remarque	<i>Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un coordonnateur Sécurité Protection Santé ou par un responsable de service sécurité en entreprise et justifiant d'une expérience minimale de 5 ans dans les domaines souhaités.</i>		
<b>Séquence 7 : Moyens de secours</b>			
Thème	Evolution des textes réglementaires	2h00	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)</li> <li>✓ Moyens d'alerte des secours</li> <li>✓ Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours</li> <li>✓ Connaître et savoir exploiter un S.S.I.</li> </ul>		2h00